

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 109 690 4562 2

Nos Réfs. : courrier n°2017/16873

Vos Réfs. : 2017/DC/006

Objet : Avenant de transfert au contrat d'assistance PLANITECH n°20150858
conclu entre la Ville de ROYAN et la Société LOGITUD SOLUTIONS

Royan, le 5 décembre 2017

Monsieur Patrick VERMOTE
Directeur Général
JES PLAN

5 rue G. MARCONI
Boîte Postale 90323
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'avenant de transfert au contrat d'assistance PLANITECH n°20150858, conclu entre la Ville de ROYAN et la Société LOGITUD SOLUTIONS.

Monsieur Julien YOUINOU, Responsable du Service Juridique, ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville de ROYAN,



Patrick MARENGO
Post. : 07.76.14.10.24

Reçu PAR
le 7.12.17
+ copie chrono
P.J/1

En provenance de :

~~DES PLAIN
5 rue G. MARCINI
Boite Postale 90323
41803 SAINT HERBLAIN Cedex~~

SRB2 VPT MBR 2A 12-10164 CS113

Présenté / Avisé le : 12/12/17

Distribué le :

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNV/Permis de conduire

Autre :

* Le titulaire ateste par sa signature que l'identité du destinataire ou du son mandataire a été vérifiée préalablement par LA POSTE AGENCE ET N° CDS



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 109 690 4562 2



Renvoyer à FRAB

Ville de Royan SS
Hôtel de Ville (Aut. transfert)
80 avenue de Pontcaillac
17705 ROYAN Cedex



AVENANT DE TRANSFERT
AU CONTRAT D'ASSISTANCE PLANITECH N° 20150858

Signé avec la Société Logitud Solutions
68200 Mulhouse (Siret 48125959600023)

D 17.584

Il a été convenu que :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'acter le transfert de l'activité du logiciel Planitech et de tous ses modules complémentaires dans ses droits et obligations, nés du contrat signé entre la société Logitud Solutions et LA MAIRIE DE ROYAN, à la société JESPLAN – siège social, 5 rue G. Marconi – BP 90323 – 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex, conformément à l'extrait Kbis ci-après annexé.

Jesplan devient donc seul titulaire du contrat objet de cet avenant, à la date du rachat de l'activité complète Planitech à la société Logitud en date du 1^{er} octobre 2017.

Article 2 :

Toutes les clauses du marché initial non contraire au présent avenant demeurent inchangées.

Avenant rédigé en 3 exemplaires originaux dont 2 pour LA MAIRIE DE ROYAN et 1 pour la SAS JESPLAN ;

Fait à ROYAN

Fait à Saint-Herblain le 10/11/2017

LA MAIRIE DE ROYAN

JESPLAN



Le Maire,

Patrick MARENGO

JES Plan

SAS au capital de 200 000 €
5 Rue G. Marconi - BP 90323
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
RCS Nantes 832 308 183

